# **Mini CIF-APP**

Évaluation des limitations de l'activité et de la participation dans les maladies psychiques, basée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)



#### Auteurs:

M. Linden / S. Baron / B. Muschalla

#### Adaptation française:

P-A. Fauchère / W. Habicht / M. Burri / E. Jost Menth

#### Éditeur d'origine :

Hogrefe Suisse

La mini CIF-APP est un outil d'hétéro-évaluation qui sert à décrire et quantifier les troubles de l'activité et de la participation dans les maladies psychiques. Elle permet d'apprécier dans quelle mesure une personne est limitée dans sa capacité d'exécution de certaines activités de sa vie professionnelle ou personnelle, du fait de sa maladie psychique. Elle est basée sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) éditée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2001).

### Utilisateurs:

- Médecins, psychiatres, médecins du travail
- Psychologues, psychothérapeutes
- Assistants sociaux, ergothérapeutes
- Professionnels intéressées à objectiver les restrictions des capacités et le degré de handicap de sujets souffrant de maladies psychiques

## LES+

- Seul outil permettant d'apprécier l'impact des troubles psychiques sur la vie quotidienne et professionnelle
- Basée sur la renommée CIF
- · Administration rapide

#### CARACTÉRISTIQUES

### Temps de passation :

10 à 15 minutes

Public évalué :

Adultes

# La mini CIF-APP vous aide à évaluer l'impact des troubles psychiques sur la vie personnelle et professionnelle des personnes

La mini CIF-APP est un outil d'hétéro-évaluation qui sert à décrire et à quantifier les troubles de l'activité et de la participation dans les maladies psychiques. Elle permet d'apprécier dans quelle mesure une personne est limitée dans sa capacité d'exécution de certaines activités de sa vie professionnelle ou personnelle, du fait de sa maladie psychique. Elle est basée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) éditée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2001).

L'étude de validation de la version originale allemande, menée sur une population de 213 patients d'une clinique psychosomatique de réadaptation, fait état des bonnes qualités de mesure de l'échelle.

Avec la mini CIF-APP les professionnels du champ médico-psycho-social disposent d'un moyen intéressant pour standardiser leur procédure d'évaluation de l'impact des troubles psychiques et son évolution, homogénéiser leurs pratiques et ainsi « objectiver » les constats qui servent de base aux décisions thérapeutiques et/ou de mise en œuvre de mesures de soutien. L'échelle est aujourd'hui recommandée en tant qu'instrument d'évaluation standard tant en Allemagne, qu'au niveau international.

Concrètement, la mini CIF-APP guide l'évaluation de 13 capacités: (1) l'adaptation aux règles et routines, (2) la planification et structuration des tâches (3) la flexibilité et l'adaptabilité, (4) la mise en pratique des compétences et des connaissances professionnelles, (5) la capacité à porter des

jugements et à prendre des décisions, (6) les activités spontanées et la proactivité, (7) la capacité d'endurance et de résistance, (8) la capacité d'affirmation de soi, (9) la capacité de contact et de conversation avec des tiers, (10) la capacité d'intégration dans un groupe, (11) la capacité aux relations privilégiées à deux, (12) la capacité à prendre soin de soi et à se prendre en charge, (13) la mobilité et la capacité de déplacement.

Les informations sont obtenues au moyen de l'observation directe ou indirecte, de l'entretien avec des soignants connaissant le patient et/ou avec le patient lui-même.

L'évaluation dure environ quinze minutes ; elle repose sur l'utilisation d'une feuille de passation et d'un recueil reprenant les définitions de chacune des treize capacités à évaluer.

Pour chaque capacité évaluée, l'évaluation résulte en une cotation en 5 points indiquant le degré de limitation dû au(x) trouble(s) psychique(s) : de « aucune limitation », à une « limitation totale » qui correspond à l'incapacité complète du patient à assurer les activités en lien avec la capacité.